



Synode
du 13 au 15 juin 2021 à Berne, BERNEXPO

Fusion des fondations Pain pour le prochain et EPER : réélections et élections complémentaires au Conseil de fondation de la fondation fusionnée

Propositions

Le Conseil de l'EERS soumet les propositions suivantes au Synode de l'EERS :

1. Le membre suivant du Conseil de fondation de l'Entraide Protestante Suisse EPER doit être réélu pour la période 2022 – 2025 :
 - Christoph Sigrist
2. Les membres suivants du Conseil de fondation de la fondation *Pain pour le prochain* doivent être élus dès l'entrée en vigueur légale de la fusion au Conseil de l'œuvre fusionnée de l'Entraide Protestante Suisse EPER :
 - Elisabeth Bürgi Bonanomi (durée du mandat jusqu'en 2025)
 - Barbara Hirsbrunner (durée du mandat jusqu'en 2025)
 - Nicole Bardet (durée du mandat jusqu'en 2023)
 - Pierre Jacot (durée du mandat jusqu'en 2023)
 - Jeanne Pestalozzi (durée du mandat jusqu'en 2023)
3. Avec reconnaissance pour le service accompli, le Synode de l'EERS prend connaissance du retrait – respectivement de la remise de fonction – dès l'entrée en vigueur légale de la fusion des membres suivants des Conseils de fondation de l'EPER et de *Pain pour le prochain* :

Pour l'EPER :

 - Rolf Berweger (durée du mandat jusqu'en 2021)

Pour *Pain pour le Prochain* :

 - Angelika Hilbeck (durée du mandat jusqu'en 2021)
 - Maja Ingold (durée du mandat jusqu'en 2021)
 - Florian Wettstein (durée du mandat jusqu'en 2023)
 - Jeanne Pestalozzi en tant que Présidente (durée du mandat jusqu'en 2023)

Bern, le 13 avril 2021
Église évangélique réformée de Suisse

Le Conseil
La présidente La directrice de la chancellerie
Rita Famos Hella Hoppe

Commentaire du Conseil de l'EERS

Comme présenté dans le document synodal « Rapport III sur la fusion entre l'EPER et PPP », l'élection d'une partie des membres du Conseil de fondation de la nouvelle Œuvre fusionnée entre l'EPER et PPP doit nécessairement s'effectuer. Cela concerne essentiellement les membres de la fondation transférante, soit PPP, qui dorénavant entreront au Conseil de fondation de l'Œuvre fusionnée. En outre, un membre du Conseil de fondation de l'EPER doit être réélu pour une nouvelle période. La liste complète des membres du Conseil de Fondation de l'Œuvre fusionnée a été arrêtée lors de la séance conjointe des deux Conseils de fondation du 10 avril 2021. Lors de sa séance du 13 avril 2021, le Conseil de l'EERS a décidé de répondre à la demande des deux Conseils de fondation et de soumettre au Synode de l'EERS les propositions concernant les réélections respectivement les élections complémentaires. Le Synode doit formellement procéder à l'élection des anciens membres du Conseil de fondation de PPP tel que présentée ici ainsi que réélire un membre du Conseil de fondation de l'EPER pour une nouvelle période. De plus le Synode prend connaissance du retrait de plusieurs membres actuels des deux Conseils de fondation.